

Mesdames, Messieurs,

La révision de la posture repose sur une évaluation de la menace terroriste qui demeure très élevée. Cette menace peut être le fait d'individus auto-radicalisés isolés aussi bien que de personnes issues des filières d'inspiration islamique. Tout en maintenant le niveau "alerte attentat" en Île-de-France, cette nouvelle posture prend en considération les vulnérabilités propres à la période scolaire et à la reprise générale de l'activité. Ainsi, pour l'ensemble du territoire national, il est notamment mis l'accent sur :

- Les sites sensibles tels que les lieux de culte, les écoles confessionnelles ou non, les établissements culturels et symboliques sensibles des diverses confessions religieuses, les bâtiments officiels et les organes de presse ;
- Les lieux de forts rassemblements ou de manifestations d'envergure (événements sportifs et culturels, édifices ouverts au public à l'occasion des journées du patrimoine notamment) ;
- Les transports ;
- Les sites industriels sensibles.

A l'appréciation des préfets qui préciseront localement les consignes particulières à mettre en œuvre, des efforts de vigilance et de protection pourront être portés à l'occasion notamment de rencontres sportives d'envergure. De même, en fonction de leurs vulnérabilités, les sites industriels identifiés comme les plus sensibles feront l'objet d'une vigilance particulière (instruction du gouvernement du 30 juillet 2015).

La menace d'atteintes cyber aux intérêts de la France reste forte. La reprise des activités nécessite une vigilance particulière à l'égard de tentatives d'attaques par messagerie électronique.

Des attaques informatiques ciblées à but de déstabilisation, de propagande restent très probables. Vous veillerez donc à **surveiller l'intégrité de vos sites internet**, à appliquer les règles élémentaires du guide d'hygiène informatique, **et à vous assurer de la bonne mise en œuvre de votre politique de sauvegarde**.

En cas d'attaque, il vous est rappelé qu'il est impératif de faire remonter immédiatement l'information au FSSI ministériel sur l'adresse ssi@sg.social.gouv.fr. Cela vous permettra de bénéficier de conseils pour gérer et réduire les conséquences de l'attaque et, par ailleurs, la diffusion de l'alerte permettra d'éviter la reproduction d'attaques équivalentes sur d'autres entités.

Par ailleurs, il conviendra de faire des rappels à la vigilance pour l'ensemble du personnel en tenue (personnel chargé de la sécurité des bâtiments notamment).

Enfin, avant tout déplacement à l'étranger, il est **très vivement recommandé** de consulter le site du Ministère des affaires étrangères et du développement international (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>).

Pour le détail des mesures vous vous reporterez au tableau des mesures publiques joint à cet envoi.

Les questions éventuelles relatives à la mise en œuvre de cette posture sont à adresser aux conseillers de défense et de sécurité de vos zones de défense respectives et directement au service du HFDS pour les directions et organismes centraux.

Cette posture s'applique à partir du 1er septembre 2015 et restera, en tout état de cause, en vigueur jusqu'à la sortie de la prochaine posture.

Robert de CRÉMIERS
Haut Fonctionnaire de défense et de Sécurité adjoint
des ministères chargés des affaires sociales
14 avenue Duquesne
75007 Paris
Tel : 01 40 56 48 49
Mail : robert.decremiers@sg.social.gouv.fr